



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RCA22 22001**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2022, le règlement suivant :

**RCA22 22001** : Règlement autorisant un emprunt de 5 525 000 \$ pour le financement du programme de réfection routière, de piétonnisation des rues, de mesures d'apaisement de la circulation et de création d'îlots de fraîcheur (dossier 1219364001).

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 février 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

Fait à Montréal, le 8 février 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire